DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

> > Commune de ROYAN

70-045 Objet

FONDS SCOLAIRES POUR LES C.E.G. : Ammée scolaire 1969-1970

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970 DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers en exercice 24 Nombre de présents 17 Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix

le dix sept avril à 19 heures .
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MATRAS. Maire-Adjoint

Etalent présents: MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSÉ, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECQ REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS Dr.GACHET par M. BUJARD Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ

Absents: MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 26 février 1970, M. le Préfet nous a informé que, comme chaque année, une subvention de 3.000 F était accordée sur les crédits du Fonds scolaire, aux établissements du ler cycle du 2eme degré.

Au titre de l'année scolaire 1969-1970, la dotation qui revient à la commune ,s'élève à 6.000 FR pour les deux C.E.G. : Jules FERRY et PELLETAN .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les programmes d'emploi présentés par M. le Directeur du C.E.G. PELLETAN et Mme La Directrice du C.E.G. Jules FERRY, comportant le détail précis des utilisations envisagées sur la subvention de 3.000 FR accordée à chacum de ces établissements,

DECIDE :

- d'accepter les programmes d'emploi présentés par le Directeur du C.E.G. PELLETAN et laDirectrice du E.E.G. Jules FERRY et concernant l'utilisation de la subvention de 3.000 FR accordée à chacun de ces établissements sur les crédits du Fonds scolaire votés par le Conseil Général au titre de l'année scolaire 1969-1970

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au registre 104. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pour le Maire Le Francer Adjoint,

Maurice MATRAS

Approprie conformément à la délibération de la commission Départementaire en case du 23 JUIN 1970

La Rochelle, le = 6 JUIL 1970 :

Pour le Préfet at par autorisation, L'Attaché, Che Vau Sons Bureau: PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

Fonds scolaires

Dotation : 3 000 F.

Etablissements du Ier cycle du second degré

Commune :

Etablissement : ROYAN

C.E.G. "JULES FERRY"

Programme d'utilisation

Nature des besoins	Montant de la dépense
Ordre de priorité de l'utilisation	
I°) Acquisition de matériel collectif d'enseignement	
I- Enseignement de l'Anglais :	
- Matériel Audio-Visuel = Projecteur - Passe-films Flèche - Méthode 6ème	1.200,00 1
2- Enseignement des Sciences :	
- Projecteur - Passe-films	600,00
3- Enseignement des Mathématiques :	
- Programme 5ème	280,00
# _ 1 T SE2 T 2	1
A STATE OF THE SECOND STAT	
The state of the s	
2°) Renouvellement de matériel collectif d'enseignement	
等 、 新子所供 IT	1
- 2 Electrophones "Barthe"	920,00
- 2 Electrophones "Barthe"	

TOTAL :

altransport by the second of the

3.000,00 F

Report

3°) Entretien des locaux

Total général

LE MAIRE (1)

3 000 £.

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie,

Royay Fait à

, le17-4-70

Pour le maire

Le premie adjoint

d'ETABLISSEMENT (2) é angères

Avis de M. l'Inspecteur Département de l'Education Nationale:

" Fanciable"

ar a riemanial Schoolien Netionus

41 41 S Meiss

> Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du 23 JUIN 1970

LA ROCHELLE, le

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation, l'Attaché, Chef du Jeme Bureau :

(1) Lorsqu'il s'agit d'un etablissement communal.

(2) Lorsquist stagite deun 5 MA 197 établissement public national.

Chel des Services Administratifs,